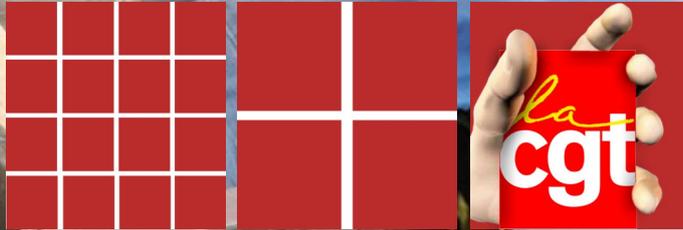


Encore plus forts
Le 24 mars 2011
Je vote
cgt
FÉDÉRATION
DES CHEMINOTS
Secteur cheminots
région de Nantes



**ELECTIONS
DP/CE
DU
JEUDI 24 MARS 2011**

**ETABLISSEMENT INFRAPÔLE
DES PAYS DE LA LOIRE**

EDITO



Forçons l'entreprise et les pouvoirs publics à répondre aux besoins des usagers en terme de sécurité, d'infrastructure.

Depuis de nombreuses années force est de constater que la SNCF met tout en œuvre pour supprimer les effectifs dans les brigades, les équipes. Ceci se reflète à la sous-traitance. La SNCF en complicité avec RFF brade nos savoir faire au privé sur nos missions de sécurité, comme annonceur, agent sécurité, mise en place des LTV. Ils n'ont qu'un seul objectif : la réduction des coûts.

La direction de l'infrastructure tente par tous les moyens de généraliser la mise en place du nouveau S9. Comme vous avez pu le constater, il n'apporte aucune plus value, tant dans l'organisation des chantiers que pour la sécurité.

L'organisation systématique du travail en 5 nuits consécutives est devenu monnaie courante dans notre entreprise. Elle tente par ces organisations de remettre en cause les accords locaux sur le travail en 4 nuits par semaine sans toucher au week-end.

Les conditions de travail, la pénibilité, le stress sont autant de point qui ne cessent de perturber les cheminots de l'équipement dans l'accomplissement de leur mission de service public. Devant l'allongement des parcours, la situation des incidents, la qualité des interventions d'astreinte ne fait que se dégrader. Les dysfonctionnements et retards de trains ne cessent d'augmenter. Ce sont bien entendu les cheminots de l'équipement qui sont montrés du doigt.

Ce sont les choix de la SNCF et de RFF qu'il nous faut combattre.

La CGT mettra tout en œuvre pour l'amélioration de nos conditions de vie, de travail et pour l'avenir de nos métiers. ■

**REVENDIQUER
PLUS
POUR
GAGNER
PLUS**

*Voter et faire voter cgt,
la seule solution
pour gagner !*



...BILANS ET PERSPECTIVES...

LE BILAN DP...

Les élections 2009 ont été l'occasion de renouveler massivement la confiance que les cheminots ont porté à la CGT et aux élus. Face à cette responsabilité, nous avons œuvré tout au long de ce mandat à la défense des intérêts des cheminots et du service public avec une volonté affirmée (le statut, les embauches au cadre permanent, les conditions de travail, de vie, etc.).

La fusion des EVEN de NANTES et de MAINE ANJOU a confirmé nos craintes. Le choix financier de regrouper les sièges d'établissement a permis à la direction d'éloigner les délégués du cheminot. Les périmètres des DP sont devenus régionaux, avec pour conséquence une diminution du nombre de délégués du personnel, occasionnant des difficultés pour porter les revendications de tous.

Le nouvel EVEN Pays de la Loire a fait « feu de paille ». Aujourd'hui, notre établissement a été renommé INFRAPOLE Pays de la Loire. Au dire du directeur, cela ne change rien, si ce n'est que nous n'appartenons plus à la région, mais au TPA (Territoire de Production Atlantique). Pour autant vos délégués sont restés vigilants et combattifs.

La CGT par son intervention quotidienne a limité la perte de l'emploi au sein de l'établissement s'élevant malgré tout à 67 emplois soit 10 % de l'effectif. Les délégués CGT ont toujours exigé le remplacement par anticipation des agents partant à la retraite pour transmettre l'ensemble des savoirs et

des compétences.

La CGT maintient la pression pour garder nos effectifs.

Suite au retour d'expérience catastrophique de nos camarades de RENNES concernant le nouveau S9 (réglementation travaux), nous avons exigé et obtenu des aménagements ainsi que des formations complémentaires.

La CGT a combattu énergiquement le projet de restructuration des UP et secteurs DPX. Ce nouveau passage à la « huss hard » reflète le peu de considération et d'estime qu'a la direction à l'égard des cheminots (tes). Pour la CGT ce dossier est loin d'être clos.

Présente constamment au DP, sur les chantiers, et lors des luttes, la CGT continuera de défendre les intérêts des cheminots, leur identité et leur statut.

Force est de constater que seuls les délégués CGT conduisent le débat nécessaire avec la direction pour faire avancer les dossiers sensibles. Nous savons combattre et nous opposer aux projets néfastes pour les cheminots, mais aussi proposer des solutions alternatives et concrètes pour l'intérêt du Service Public SNCF. ■

LE BILAN DES CHSCT...

■ CHSCT de l'Infrapôle

Tout au long de l'année 2010, la Direction a démontré son mépris pour les instances représentatives du Personnel et notamment pour le CHSCT. Elle a démontré que non seulement le dialogue social n'est que de la communication de la part de l'entreprise, mais que celle-ci bafoue délibérément les règles et lois du code du travail.

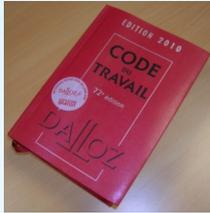
Cette méthode ne laisse donc le choix aux Représentants du Personnel au CHSCT que d'ester en justice pour faire respecter la Loi et les droits des salariés si durement acquises. Cette initiative des mandats CGT a été proposée et votée à l'unanimité en réunion de CHSCT.

En effet l'entreprise à refuser de recueillir l'avis des CHSCT et du CER, ainsi que de tenir compte des remarques et propositions de l'expertise DEGEST que nous avons diligentée pour nous aider à motiver un avis sur « la réorganisation des UP de l'Infrapôle Pays de Loire ».

...BILANS ET PERSPECTIVES...

Ce refus nous a conduit à déposer un délit d'entrave au Tribunal de Grande Instance afin de demander la suspension de la restructuration en cours dans l'attente de l'avis des CHSCT.

Mais la Direction continue dans son aveuglement à ignorer les dérives du règlement et de la sécurité et accidents de travail que va occasionner cette restructuration à la hussarde comme n'ont de cesse de répéter les mandatés CGT.



Pour la CGT, il n'est pas question de systématiser le travail en 5 nuits, d'accepter la mobilité absolue, d'allonger les parcours d'astreintes, par manque de personnel liés à des raisons purement économiques.

■ Les CHSCT territoriaux

Le CHSCT a pour but et pour objet de veiller au respect de la réglementation du travail pour tous les cheminots d'un même territoire. Il contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention

des risques inhérents à chaque métier. Le CHSCT est une instance de proximité et c'est en ce sens que le CHSCT Territorial correspond pleinement à cette définition.

Cette analyse de la CGT a été confirmée à de nombreuses reprises par l'Inspection du Travail, la Direction Régionale du Travail et par le Ministère du Travail. C'est en ce sens que tous les mandatés CHSCT ont œuvrés depuis la création des CHSCT Territoriaux.

La Direction a une tout autre analyse, en effet elle désire calquer l'instance CHSCT sur sa politique de casse de l'entreprise par la séparation des activités, bien éloignée des préoccupations quotidiennes des cheminots.

Pour faire fonctionner et respecter ces CHSCT les mandatés CGT sont obligés de recourir aux tribunaux correctionnels. Pour autant, il est nécessaire et obligatoire que tous les cheminots investissent ce champ d'action afin que demain, ils puissent conserver et améliorer leur statut. ■

NOS REVENDICATIONS

■ Pour l'amélioration de notre santé, de nos conditions de travail, et du Service Public, nous exigeons :

- Un haut niveau de sécurité pour les circulations.
- Un haut niveau de sécurité pour les agents dans l'exercice de leurs missions.
- Le maintien du RH0077.
- Le maintien du statut (non à une convention collective revue par le bas pour les cheminots).
- L'arrêt des restructurations et retour des organisations à taille humaine.
- L'arrêt de la généralisation de la flexibilité et de la mobilité imposée.
- L'affirmation que l'Infrapôle doit rester dans des missions de maintenance de proximité.
- Que le travail de nuit doit rester dans le domaine de l'exceptionnel (6 heures de nuit = 8 heures de travail sur 4 nuits consécutives lorsque le travail ne peut pas être réalisé de jour).
- 4 nuits égal 5 jours.

- Le maintien des connaissances pour chaque modification d'installation.
- L'arrêt des programmations de nuits les semaines encadrant l'astreinte.
- L'arrêt catégorique du travail le week-end et forcément de nuit.
- Des embauches dans tous les postes vacants au cadre d'organisation.
- Une réelle prise en compte du mal-être au travail et du stress engendré par l'organisation du poste de travail.
- La relance d'un meilleur dialogue social avec les IRP.
- Des dispositifs d'hébergement et de restauration permettant de réelles pauses de récupération.
- La prise en compte individuelle des obligations familiales.

A la CGT, la santé, les conditions de vie et de travail n'ont pas de prix ! ■

VOS CANDIDATS DP

TITULAIRES EXÉCUTION



Christophe Grignon
(Thouars)



Agnès Doutré
(Le Mans)



Philippe Giret
(Saumur)



Didier Maitre
(Le Mans)



Gaëtan Gangneux
(Angers)



Alain Chavigneau
(Vertou)

SUPPLÉANTS EXÉCUTION



Pierrick Maria
(Savenay)



Yannick Tessier
(Nantes)



Stéphane Nourry
(La Roche)



Roland Bouin
(Le Mans)



Agnès Blairy
(La Roche)



J Claude Bourne
(Le Mans)

TITULAIRES MAITRISE



Nicolas Debouvry
(Nantes)



Alain Ecobichon
(Le Mans)



Erwann Stervinou
(Nantes)



Jean Luc Riou
(La Roche)



Bruno Tardif
(Le Mans)

SUPPLÉANTS MAITRISE



Florian Lelièvre
(ST Nazaire)



Yannick Gaigneux
(La Roche)



José Daniel
(Savenay)



Pascal Fouassier
(Laval)



Loïc Eon
(ST Nazaire)